



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Côte Legris
Épernay



RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Le Principal,

Aux futurs élèves de 6ème

Epernay, le 11 juin 2024

Objet : Téléphones portables

Tu es élève de CM2 et tu vas faire ta rentrée au collège, comme partout en France, la loi n°2018-698, relative à l'utilisation du portable du 3 août s'applique. Tu as le droit d'avoir ton téléphone dans ton sac mais il doit être éteint (pense à l'éteindre en arrivant à la grille le matin).

Si ton téléphone sonne ou qu'un personnel du collège constate que tu l'utilises dans le collège (la cour et le gymnase font partie du collège), ton portable sera confisqué et remis au CPE ou à l'équipe de direction.

Il sera placé dans le coffre du collège et seuls tes parents pourront venir le rechercher.

Bien sûr, si tu as un problème dans la journée, il te suffira d'en référer à un adulte et ta famille pourra être appelée.

En tant qu'élève, tu es responsable à la fois de tes affaires et de ton comportement. Je compte donc sur toi pour que tu comprennes l'importance du respect de cette loi (même si tu n'es pas d'accord) et te fais toute confiance pour que tout se passe bien.

Le Principal,

Thierry REIBEL